

"J'ai investi dans des fauteuils pour les clients qui permettent aux coiffeurs de ne plus avoir à se baisser pour travailler. Quant à mon management, il est participatif et bienveillant... parceque mes salariés le valent bien !"

Marylène Corbel,
dirigeante du Salon de coiffure Marylène Corbel,
à Berny-Rivière (02)



"Dans un contexte où il est difficile de recruter, où c'est l'employé qui choisit son employeur et pas l'inverse, j'ai cherché à améliorer la qualité de vie de mes salariés : flexibilité des horaires, semaine de 4 jours, cours de sport sur le lieu de travail. Par ailleurs, j'ai fait le choix de déménager nos bureaux d'une zone industrielle un peu morose pour les installer dans une vraie maison, c'est plus convivial !"

Emmanuel Valemblois,
dirigeant de Lumélio, entreprise d'installation de système photovoltaïque,
à Cuincy (59)

"Pour attirer de nouveaux candidats, l'association a mis en place plusieurs actions : type de contrat et nombre d'heures au choix du candidat, formations régulières dont des formations qualifiantes pour faire monter en compétences, temps conviviaux en équipe sur le temps de travail (pique-nique, randonnée, séances de yoga du rire...). Par ailleurs, nous fonctionnons en équipes autonomes par secteur géographique : management par la confiance, temps de trajet plus courts, gestion du planning par les salariés eux-mêmes lors des absences ou congés, etc."

Magalie Westrelin,
directrice du groupe associatif d'aide à domicile Unartois,
à Sainte-Catherine-les-Arras (62)



"J'ai réalisé que pour certains de mes salariés, venir travailler était un gros budget transport ; j'ai donc mis en place une "prime transport" de 0,15 € par kilomètre entre leur lieu de domicile et leur lieu de travail A/R. J'ai aussi mis en place un intéressement au chiffre d'affaires. En terme de management, j'organise deux fois par an, 2 jours de team building."

Halbawachs Bertrand,
gérant de l'hôtel-restaurant "Les Tourelles", au Crotoy (80)



Région
Hauts-de-France

ASSISES de la MARQUE EMPLOYEUR

2022

Novembre
Décembre

#AME

"Comment créer et entretenir
sa marque employeur ?"



Retrouvons-nous sur      

hautsdefrance.fr/assises-marque-employeur/



La marque employeur c'est:

- recruter des compétences,
- fidéliser ses collaborateurs,
- maîtriser sa réputation.

La marque employeur constitue le meilleur moyen de se faire connaître comme "employeur de référence" chez lequel il fait bon travailler et ainsi, lutter contre une pénurie de talents. Les entreprises, de toute taille et de tout budget, peuvent mettre en place une politique d'attractivité, que ce soit en termes de recrutement ou de fidélisation.

Pour construire et développer sa marque employeur de façon durable, une entreprise peut agir sur :

- son attractivité en améliorant sa capacité à attirer et à recruter des candidats,
- sa réputation en faisant évoluer la perception que le public a de l'entreprise,
- son engagement auprès des salariés en développant leur implication et leur motivation notamment avec une organisation plus horizontale,
- sa différenciation en se démarquant de la concurrence.

Le saviez-vous ?

89 % des candidats font des recherches en ligne AVANT de répondre à une annonce ou de postuler dans une entreprise et 78 % des candidats ont postulé au sein d'une entreprise suite à des informations positives trouvées en ligne.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR ATTIRER DES CANDIDATS ET FIDÉLISER VOS SALARIÉS



La Région Hauts-de-France

La plateforme Proch'emploi de votre territoire est à votre écoute pour vous accompagner dans la définition de vos besoins, la rédaction d'une offre d'emploi attractive et un sourcing varié permettant de toucher un maximum de candidats.

Contactez-le 0 800 026 080 Service & appel gratuits

La Région propose également des dispositifs d'aides aux entreprises guide-aides.hautsdefrance.fr



L'APEC

L'Apec accompagne et conseille les entreprises pour les aider à développer leur attractivité et à répondre à leurs besoins de compétences. L'offre de services "marque employeur" se compose de :

• services individuels :

- > audit marque employeur pour réaliser un bilan complet avec un(e) consultant(e) et la mise en œuvre d'un plan d'actions adapté à votre contexte et à votre entreprise.
- > rendez-vous conseils : organisés à l'issue de l'audit pour vous accompagner dans la réalisation de votre plan d'action.

• services collectifs :

- > un atelier de 4 heures, en présentiel ou en distanciel, pour apprendre à améliorer l'attractivité de votre entreprise : définir les atouts de votre entreprise, rédiger votre promesse employeur et faire vivre votre marque employeur.

Tous les services de l'Apec sont gratuits puisque préfinancés par les cotisations des entreprises et des cadres.

Pour vous inscrire : [rendez-vous sur apec.fr](https://rendez-vous.apec.fr)



La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

La CCI vous accompagne étape par étape pour construire votre marque employeur et mettre en place la bonne stratégie, élaborée sur mesure en fonction de votre entreprise et de votre activité :

- > diagnostic approfondi de l'entreprise par un conseiller expert : analyse de la structure et de ses pratiques actuelles, organisation interne.
- > plan d'actions opérationnel en lien avec la stratégie globale de l'entreprise.
- > suivi de la mise en œuvre du plan d'actions défini et validé par la direction de l'entreprise : échanges de bonnes pratiques et d'expériences, création et mise en place d'outils adaptés.

Pour demander cet accompagnement, rendez-vous sur <https://hautsdefrance.cci.fr/actualites/comment-developper-sa-marque-employeur/>